



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014 A 21 H A LA MAIRIE

## **Présents :**

Mmes S. Daza, V. Demay, F. Emery, H. Grelat, M. Laffont, S. Lombard, J. Sartori, K. Tropis, L. Vallarcher, MM. P. Adam, F. Antoine, M. Chauvet, G. Delmas, J. Follet, J-Y Mauftras, A. Maurel, J. Oberti, S. Pinaud, M. Vatin.

Appel et installation des Conseillers Municipaux par le M. Maire sortant, M. J. Oberti.

Présidence de la 1<sup>ère</sup> partie de la séance du conseil municipal par Mme F. Emery, doyenne, nouvellement élue.

Election du secrétaire de séance :

La proposition de désigner M. P. Adam comme secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner auxiliaires de séance Mmes R. Baquier et S. Mogno.

## **1. Election du Maire**

Composition du bureau de vote :

- désignation des 2 assesseurs : MM. M. Chauvet et F. Antoine ;
- désignation du secrétaire : Mme H. Grelat.

Candidatures :

- M. F. Antoine,
- M. J. Oberti.

M. F. Antoine recueille 4 voix et M. J. Oberti recueille 15 voix.

**Est élu Maire : M. Jacques Oberti.**

M. le Maire, Jacques Oberti, préside la 2<sup>ème</sup> partie de la séance du conseil municipal.

## **2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

Proposition par M. le Maire de fixer à 5 le nombre d'adjoints : proposition adoptée à l'unanimité.

## **3. Election des Adjoints au Maire**

2 listes sont déposées :

- 1<sup>ère</sup> liste : 1.Maryse Laffont, 2.Jean-Yves Mauftras, 3.Laetitia Vallarcher, 4.Frédéric Antoine ;
- 2<sup>de</sup> liste : 1.Janine Sartori, 2.Marc Vatin, 3.Sarah Daza, 4.Pascal Adam, 5.Alain Maurel.

La 1<sup>ère</sup> liste recueille 4 voix, et la 2<sup>de</sup> liste recueille 15 voix.

Les 5 Adjoints au Maire élus sont :

- 1<sup>er</sup> adjoint : J. Sartori,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Vatin,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : S. Daza,
- 4<sup>ème</sup> adjoint : P. Adam,
- 5<sup>ème</sup> adjoint : A. Maurel.

## **4. Détermination des indemnités du Maire et des adjoints.**

Proposition par M. le Maire de fixer, selon les textes en vigueur, au taux de 43% de l'indice brut 1015 l'indemnité du Maire et à 16,5% celle des Adjoints au Maire exerçant une délégation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5. Questions diverses.**

Pas de questions diverses.